



FACILITATEUR DE BASKET

HEBDO

BUREAU

DIRECTEUR

P.V. N° 5 – CDO – 13 juin 2017

REUNION POLE REGLEMENTATION

Présents : MM. René BAERMANN, Jean-Michel ILTISS, Alain KLEIN, Gilles LIX, Yann MONTAGNE, Jean-Marc SCHNELL, Benjamin SCHMITT et Pierre WILT.

Excusés : MM. Jean-Pierre CIABOCCHI, Geoffroy GABEL et Vincent SERY.

Le président de la CDO salue les personnes présentes, excuse les absents. Pour cette dernière réunion de la saison, il tient à remercier l'ensemble des membres pour leur engagement et leur investissement et propose ensuite de traiter l'ordre du jour comme relaté ci-après.

I. Formation continue 2016/2017

- 2 cursus de formation : stage en août 2016 à Haguenau et formation initiale.
- Stage à Haguenau (+ reliquats de la saison passée) : 17 candidats ont validé leur formation.
- Formation initiale : 18 candidats ont passé leur examen et 15 l'ont réussi. Les 3 candidats qui ont échoué à l'épreuve pratique se verront proposer une nouvelle évaluation en même temps que ceux du stage de Remiremont.
- Un appel à candidature sera fait auprès des clubs pour recenser les arbitres club issus des écoles d'arbitrage qui souhaitent bénéficier de la nouvelle passerelle pour devenir arbitre officiel.
- La remise des diplômes des lauréats de cette saison a eu lieu lors de la Fête du Mini-Basket le dimanche 4 juin dernier.



2. Formation continue 2017/2018

- Le même cursus que l'an dernier sera proposé pour la formation initiale à partir de début octobre 2017.
- Un sondage sera envoyé en début de saison afin de connaître le nom des arbitres qui souhaitent intégrer le groupe potentiel (pour accéder au championnat territorial) ou le groupe de perfectionnement (pour ceux qui veulent progresser).

3. Stage été de Remiremont

- Un stage sera organisé à Remiremont du 9 au 15 juillet sur les bases de ce qui se faisait habituellement aux Missions Africaines à Haguenau.
- 14 personnes se sont inscrites à ce stage qui sera dirigé par Benjamin SCHMITT aidé de François-Damien PHALIP et d'Ishan MEYER.
- L'examen théorique aura lieu le dernier jour du stage. A l'issue de ce stage, les candidats auront l'épreuve pratique au cours du mois d'octobre (sous réserve de validation de la partie théorique).

4. Groupe potentiel

- 4 séances ont été organisées par la CDO :
- Nous avons 2 types de potentiels :
 - les potentiels pour officier en championnat régional seniors
 - les potentiels pour évoluer à un échelon supérieur au niveau départemental.
- Une liste de 10 arbitres pressentis pour le championnat territorial a été établie. Ces personnes seront convoquées sur un tournoi en début de saison pour être par la suite présentées à la région.
- Les groupes ont été actualisés suite aux observations, aux diverses formations mais aussi en cas de retours excessifs de convocations non excusées.

5. Observations

- Bon travail des observateurs. En effet, tous les arbitres du groupe 1 et 2 ont été observés. Pour le groupe 3, 25% des arbitres ont été observés et 30% pour le groupe jeunes. Au total 77 arbitres ont été observés sur 141.
- Voici les pistes de travail pour la saison prochaine suite aux différentes observations : mécanique d'arbitrage, gestion des joueurs sur le terrain, communication avec la table de marque, gestuelle, contacts, ...

6. Rentrée des arbitres 2017/2018

- La rentrée des arbitres se fera sur 2 week-end :
 - 9/10 septembre 2017
 - 16/17 septembre 2017

Les lieux restent à définir. A noter que le test physique sera obligatoire (avec réussite obligatoire pour les groupes 1 et 2) et qu'il faudra obtenir au moins 12/20 au QCM.

- La CDO souhaite faire intervenir la Commission de Discipline sur différents points comme par exemple la rédaction d'un rapport suite à une disqualifiante, etc... afin d'éviter un vice de procédure.
- La Commission souhaite faire également une intervention sur l'e-Marque.

7. Désignation

- Sur la saison 2016/2017, 13 arbitres ont retournés des rencontres sans motif d'excuse. Un courrier individuel leur sera adressé.
- Une absence sur une rencontre non officiée et non excusée avant la rencontre sera soumise à une sanction financière.
- Rappel : une astreinte est assurée par Yann MONTAGNE (06.16.46.17.20) et Jean-Michel ILTISS (06.23.08.15.68) à partir du vendredi après-midi jusqu'au dimanche soir. Celle-ci a pour but de gérer les retours de dernières minutes suite à une blessure, maladie, etc...
- La CDO met en place un quota maximum de 100 matchs sur la saison.
- La formule test « arbitre désigné » et « arbitre club » sera prolongé jusqu'en décembre 2017.
- Pour début septembre, tous les clubs doivent envoyer à la CDO, les coordonnées du référent technique des officiels au sein du club. Un courrier sera adressé aux clubs.

8. Ecole d'arbitrage

- 25 clubs ont déclaré des écoles d'arbitrage dont 17 ont fait une demande de niveau 2 (parmi lesquels les 6 CTC obligatoires). Elles ont été suivies par l'ensemble des membres de la CDO.
- Des t-shirts « arbitre club en formation » seront remis aux clubs lors de l'Assemblée Générale.

9. Arbitrage en club

- Voici un **tableau d'arbitrage selon la catégorie d'âge**. Par exemple, un jeune arbitre de 13 ans, ne peut pas arbitrer une rencontre de U20.

Age de l'arbitre	Compétitions Jeunes						Compétition Seniors
	U9	U11	U13	U15	U17	U20	
U11	OUI	Avec un adulte	NON	NON	NON	NON	NON
U11	OUI	OUI	Avec un U15 minimum	NON	NON	NON	NON
U13	OUI	OUI	OUI	Avec un U17 minimum	NON	NON	NON
U15	OUI	OUI	OUI	OUI	Avec un U20 minimum	NON	NON
U17	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Avec un adulte > 20	Avec un adulte > 20
U20	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	Avec un adulte > 20

Le tableau est applicable pour les écoles d'arbitrage de niveau 2 et sera étendu à l'ensemble des clubs. En cas de non-respect, une pénalité financière de 15€ sera appliquée.

10. Divers

- Une formation théorique et pratique sur le chronomètre des tirs (24sec) sera proposée aux clubs en début de saison par le pôle OTM.

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, le Président de la CDO clôt la séance.

Le Président de la CDO
Yann MONTAGNE



PROVISORRE